

Questions orales

Le 9 juin, la Banque Royale du Canada a confirmé le fait que la situation est tellement critique que des millions de familles canadiennes n'ont pas les moyens de s'acheter une maison modeste. A Vancouver, le coût d'une maison modeste équivaut à 65 p. 100 du revenu familial, comparativement à 50 p. 100 à Montréal et à plus de 75 p. 100 à Toronto.

Le gouvernement s'attendait à cette crise depuis au moins neuf mois, mais il n'a rien fait pour régler le problème. Qu'est-ce que le ministre entend faire immédiatement—pas dans un mois ou l'an prochain—pour aider les Canadiens qui veulent acheter une maison mais qui constatent que les prix sont carrément inabornables?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, le député sait que le prix des maisons varie énormément d'une région à l'autre. De toute évidence, les gens de Toronto, de Vancouver et de Montréal doivent s'attendre à payer beaucoup plus. A Edmonton, où j'ai passé les deux derniers jours, la situation n'est pas aussi dramatique.

Nous essayons de mettre en application des politiques nationales générales dans diverses localités afin de résoudre le problème. De concert avec mes homologues provinciaux et les autorités municipales, je suis en train de mettre sur pied des comités tripartites dont le mandat sera de cibler nos programmes dans un effort pour accroître le nombre de maisons à prix abordable.

Nous examinons également l'opportunité de lancer d'autres programmes à court et à long terme qui, je l'espère, vont nous aider à atténuer la pénurie de maisons à prix abordable dans un avenir rapproché.

LES LOGEMENTS À PRIX ABORDABLE

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, je rappelle au ministre que, d'après ce sondage du gouvernement, 58 p. 100 des Canadiens veulent qu'il s'attaque au problème du logement. Il faut reconnaître que le gouvernement n'a rien fait pour atténuer la pénurie de logements à prix abordable. Au contraire, il a augmenté les taux d'intérêt et taxé davantage les matériaux de construction, sans parler de la taxe qu'il s'appête à imposer sur les produits et services. Selon une directive du ministre à la SCHL. . .

M. le Président: Le député devrait poser sa question.

M. Fontana: . . .et cela ne fait que déclencher l'alarme. L'alarme a déjà sonné. Peut-il dire aux Canadiens. . .

M. le Président: Je demande au député de poser sa question.

M. Fontana: Monsieur le Président, la Chambre a entendu assez de balivernes du ministre. Je veux lui demander de nous dire à quoi les Canadiens peuvent s'attendre. . .

M. le Président: Le député d'Oshawa a la parole.

* * *

LES PÊCHES

LA DIMINUTION DE L'APPROVISIONNEMENT EN POISSONS POUR TRANSFORMATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le 17 novembre 1987, de passage en Colombie-Britannique, le ministre assurait au sujet de l'industrie de transformation du poisson de cette province: «Nous ne permettrons pas que ces emplois soient mis en péril.» Le lendemain, à la Chambre, en réponse à une question que je lui posais au sujet des inquiétudes des Britanno-Colombiens dans ce domaine, le ministre a dit: «Le gouvernement ne permettra pas que des emplois qui existent depuis très longtemps soient menacés.»

Comme le sait le ministre, les règlements que le gouvernement et lui même ont par la suite déposés ont mené, comme ils l'avouent eux-mêmes dans les documents en question, à une réduction dans l'approvisionnement en poisson des conserveries et partant, à la perte d'emplois qui ne devait pas se produire selon le ministre.

Ne va-t-il pas admettre qu'il a induit les citoyens de la Colombie-Britannique en erreur au sujet de ces emplois et, dans l'affirmative, qu'entend-il faire à ce sujet?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, au contraire, c'est le chef du Nouveau Parti démocratique qui induit les Britanno-Colombiens en erreur, car aucun emploi n'a été perdu et rien ne prouve que des emplois seront perdus. En fait, les nouveaux règlements régissant le débarquement de prises que le gouvernement a mis en vigueur pour remplacer les mesures que la collectivité commerciale internationale considérait comme discriminatoires et illégales vont protéger, mettre en valeur et renforcer les possibilités offertes au secteur de la pêche de la côte du Pacifique.

M. Broadbent: Monsieur le Président, les Canadiens de la Colombie-Britannique savent que ce que vient de dire le ministre n'est que pures foutaises.